

Note à l'attention des candidats
Baccalauréat professionnel
Accompagnement soins et services à la personne
Session 2022
(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au diplôme et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le règlement dans son intégralité.

CETTE NOTE CONCERNE LES CANDIDATS SUIVANTS :

- **CANDIDATS INDIVIDUELS OU RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE**

Le décret 2009-145 du 10 février 2009 (Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009) porte réglementation générale du Baccalauréat professionnel.

L'arrêté du 11 mai 2011 (Bulletin officiel n° 24 du 16 juin 2011) porte création du Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet : eduscol.education.fr

LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

1 - CHOIX DU LIEU

1.1 Baccalauréat professionnel option « domicile »

Les périodes de formation en milieu professionnel s'effectuent :

- dans des structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées ;
- dans des structures d'accueil collectif de la petite enfance, dans des écoles maternelles, dans des crèches familiales ;
- au domicile privé des personnes ;
- en structures ou associations d'aide à domicile ;
- en services de soins infirmiers à domicile.

Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de publics accueillis, de types de structures et d'activités à réaliser

Pendant ces périodes, **le candidat doit réaliser des activités correspondant à la finalité du diplôme.**

1.2 Baccalauréat professionnel option « structure »

Les périodes de formation en milieu professionnel s'effectuent :

- dans des établissements de santé, publics ou privés, dont les établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation ;
- dans les structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées ;
- dans des structures d'accueil collectif de la petite enfance, dans des écoles maternelles ;
- en école élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap.

Il est judicieux de réaliser les périodes en milieu professionnel dans des lieux complémentaires en termes de publics accueillis, de types de structures et d'activités à réaliser.

Pendant ces périodes, **le candidat doit réaliser des activités correspondant à la finalité du diplôme.**

NB : Il appartient au seul candidat de gérer ses périodes ou son expérience en milieu professionnel : recherche des lieux, relations avec les responsables (accueil, signature de conventions, attestation d'assurance personnelle...). Le service des examens du Rectorat est juridiquement incompétent dans ce domaine et n'assurera aucune intervention en cas de difficulté.

2 – DUREE

Elle varie selon le statut du candidat et/ou la durée de formation.

La durée de référence de formation est de trois années avec une période de formation en milieu professionnel de 22 semaines.

La durée totale peut être modifiée par une procédure de positionnement qui permet à un candidat de bénéficier par décision du recteur, en fonction de ses diplômes, de ses études, de son expérience professionnelle, d'une réduction ou d'un allongement de la durée de formation et des périodes de formation en milieu professionnel.

2.1 Candidats scolaires dans un établissement privé hors contrat ou relevant de l'enseignement à distance :

- **formés en 3 ans** : La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines.
- **formés en 2 ans** : La durée de la formation en milieu professionnel peut être réduite à 16 semaines.
- La durée de la formation en milieu professionnel peut être réduite à 12 semaines uniquement par positionnement du candidat avant l'entrée en formation sur décision du recteur.

2.2. Candidat relevant de la voie de l'apprentissage :

La durée de la formation en milieu professionnel est **égale à celle du contrat d'apprentissage.**

Si l'entreprise n'offre pas tous les aspects de la formation, l'article R-6223-10 du Code du travail sera mis en application.

2.3. Candidats relevant de la formation professionnelle continue (hors GRETA) :

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines.

Elle peut être ramenée à 10 semaines uniquement par positionnement du candidat avant l'entrée en formation sur décision du recteur.

Cas particuliers :

- Lorsque la formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en milieu professionnel de 22 semaines est incluse dans la période de formation correspondant au contrat. Dans ce cas, le candidat doit fournir un certificat attestant que la formation en milieu professionnel s'est effectuée dans le cadre du contrat.
- Le candidat en situation de perfectionnement (salarié à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen OU à temps partiel pendant 1 an au cours des deux années précédant l'examen) doit fournir des certificats de travail attestant qu'il a exercé des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne. **(Annexe 1 bis pour l'option en structure ou Annexe 2 bis pour l'option à domicile).**

3 - L'EVALUATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Option « à domicile »		Option « en structure »	
L'épreuve E.1- Epreuve scientifique et technique		coef. 7	
Sous-épreuve E13 Conduite d'un projet d'accompagnement		oral – 45 min – coef. 4	
<i>La sous épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel : services d'aide à domicile pour l'option « à domicile »</i>		<i>La sous épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel : établissements de santé, structures sociales ou médico-sociales, école élémentaire, structure d'accompagnement du jeune en situation de handicap pour l'option « en structure »</i>	
La sous-épreuve s'organise en 2 temps : - la présentation du dossier par le candidat (15 min. maximum) - un entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 min.) Au cours de cet entretien, le candidat est amené à justifier et à approfondir les éléments présentés dans le dossier. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés en lien avec la situation décrite.			
L'épreuve E.2 Analyse de situation(s) professionnelles		écrit – coef. 4	
L'épreuve prend appui sur une ou des situation(s) professionnelle(s) et un dossier technique fourni. Elle porte sur des savoirs associés de biologie et microbiologie appliquées, de sciences médico-sociales dont les notions de bientraitance, d'éthique et de déontologie, de nutrition, de technologies associées aux techniques professionnelles, communs aux deux options			
L'épreuve E3- Epreuve professionnelle spécifique à chaque option		coef. 10	
Sous épreuve E31- Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile		Sous épreuve E31- Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure	
pratique et orale 2h coef. 4		pratique et orale 2h coef. 4	
A partir d'un contexte professionnel donné, le candidat doit : - déterminer les objectifs et les priorités des actions à mettre en œuvre ; - concevoir et préparer tout ou partie d'un repas en tenant compte des ingrédients à disposition et du régime prescrit ; - aider à mobiliser et/ou installer la personne ; - assurer l'hygiène de l'environnement de la personne (locaux, matériel et équipements, linge). La situation professionnelle pourra inclure une aide à la réalisation d'un soin d'hygiène et de confort auprès d'une personne et introduire une situation d'urgence.		A partir d'un contexte professionnel donné, dans une situation professionnelle complexe, le candidat doit : - déterminer les objectifs et les priorités des actions à mettre en œuvre ; - réaliser un soin d'hygiène et de confort auprès d'une personne adulte non autonome ; Mesurer et transcrire un paramètre vital ; - effectuer une technique de manutention ; - réaliser un bionettoyage et/ou une préparation de stérilisation. La situation professionnelle pourra inclure la préparation et le service d'une collation, le service d'un repas, l'aide à la prise d'un repas et introduire une situation d'urgence.	
Sous épreuve E32- Organisation d'intervention à domicile		Sous épreuve E32- Projet d'animation	
orale – durée 2h – coef. 2		orale – durée 2h – coef. 2	
Préparation : 1h30 Exposé et entretien : 30 min A partir d'une situation empruntée au secteur de l'aide à domicile, précisant le contexte professionnel, le candidat doit : *Dans le cadre de la gestion d'une équipe restreinte, - organiser l'intervention des membres de l'équipe et justifier ses choix ; - organiser une réunion sur un thème donné et en lien avec la situation ; *Dans le cadre d'une intervention à domicile, - gérer des documents de la vie quotidienne pour cette personne (élaboration d'échéancier, suivi des démarches...)		Préparation : 1h30 Exposé et entretien : 30 min A partir d'une situation donnée, précisant le contexte professionnel et le public, le candidat doit : - proposer les grandes étapes et les modalités de mise en œuvre du projet d'animation ; - choisir et présenter une activité collective et son organisation, dans le cadre du projet retenu ; - justifier le choix de cette activité. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés en lien avec la situation décrite.	
Sous épreuve E33 Aménagement et équipement de l'espace privé		Sous épreuve E33 Conduite d'action d'éducation à la santé	
orale – durée 30 min – coef. 2		orale – durée 30min – coef. 2	
Exposé: 10 min - Entretien : 20 min La sous épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, qui présente : - l'aménagement d'un espace en vue du maintien de l'autonomie de la ou des personnes qui l'occupent et de la sécurisation ; - du suivi des commandes, des contrats de location et/ou maintenance de matériel et/ou d'équipements. L'entretien porte sur la justification des choix retenus et permet de vérifier la maîtrise des savoirs associés. Pour sa présentation, le candidat peut s'appuyer sur des outils de communication.		Exposé: 10 min - Entretien : 20 min La sous épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. Elle permet d'évaluer la compétence mise en œuvre lors de la conduite d'une action d'éducation à la santé. L'entretien porte sur la justification des choix retenus et permet de vérifier la maîtrise des savoirs associés. Pour sa présentation, le candidat peut s'appuyer sur des outils de communication.	

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Dossier de la sous-épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement

(option « à domicile » et option « en structure »)

A) Première partie

Ce dossier est élaboré par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel OU lors d'une activité professionnelle dans un secteur représentatif de l'option présentée.

Il comporte entre 15 et 20 pages, annexes non comprises et présente :

- succinctement le contexte professionnel ;
- la personne concernée par le projet d'accompagnement, dans le respect de la confidentialité ;
- l'analyse de ses besoins, de ses attentes ;
- le projet d'accompagnement proposé ;
- les actions retenues et leur justification dans le cadre de ce projet ;
- les modalités de formalisation du projet ;
- l'évaluation éventuelle des mesures mises en place.

B) Deuxième partie

Le candidat doit joindre au dossier :

Pour les candidats scolaires : L'attestation de la période de formation en milieu professionnel correspondante **AVEC** la fiche d'appréciation relative aux activités conduites lors de la période de formation en milieu professionnel (**annexe 1 pour l'option « en structure » / annexe 2 pour l'option « à domicile »**).

Pour les autres candidats : Les documents attestant de l'activité professionnelle ou justifiant d'une expérience professionnelle correspondant à la finalité du diplôme (**annexe 1bis pour l'option « en structure » / annexe 2bis pour l'option « à domicile »**) dûment renseignée par les responsables des structures ou l'employeur et/ou autres justificatifs (contrat de travail, fiches de paie...).

L'ensemble des documents est envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à une **date fixée** par le recteur.

En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve.

Dossier de la sous épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé

(option « à domicile » uniquement)

Ce dossier doit comporter entre 10 et 15 pages. Il prend appui sur les activités conduites au cours de la formation en milieu professionnel OU sur l'expérience professionnelle acquise dans le secteur d'activités.

Il présente :

- le contexte humain et matériel ;
- une proposition d'aménagement justifié de l'espace de vie, illustrée par des plans ;
- un choix d'équipement(s) justifié en fonction du contexte ;
- des documents liés aux commandes ;
- des documents de location et de suivi de maintenance des équipements.

Le dossier est envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à une **date fixée** par le recteur.

En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve.

Dossier de la sous épreuve E33 : Conduite d'actions d'éducation à la santé

(option « en structure » uniquement)

Ce dossier doit comporter entre 10 à 15 pages, annexes non comprises. Il prend appui sur les activités conduites au cours de sa formation OU de son expérience professionnelle dans le secteur d'activités. Il doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement.

Il présente :

- la justification de la thématique retenue en lien avec des besoins repérés d'un public ;

- l'action d'éducation à la santé retenue ;
- un support retenu pour cette action ;
- les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'action.

Le dossier est envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à une **date fixée** par le recteur.

En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve.

TRANSMISSION DES DOSSIERS :

LE CANDIDAT DEVRA **ENVOYER** PAR COURRIER EN RECOMMANDE **AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

AU PLUS TARD LE MERCREDI 18 MAI 2022 AU DIRECTEUR DELEGUE AUX ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNOLOGIQUES DU **CENTRE D'EXAMEN** (précisé sur la convocation).

Le candidat devra se présenter avec un double complet de son dossier (y compris le double des justificatifs de PFMP ou d'expérience professionnelle) le jour de l'épreuve.

Annexe 1 (sous-épreuve E 13 : candidat effectuant des périodes de formation en milieu professionnel)

Ministère de l'Éducation Nationale
Académie d'Aix-Marseille

**Bac Pro Accompagnement Soins et Services
à la Personne** option « en structure »

examen par épreuves ponctuelles
session 2022

Nom : épouse : Prénom : Date de naissance : n° d'inscription :

ATTESTATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL correspondant à la sous épreuve E 13

Tableau à renseigner par les tuteurs ou les responsables des établissements accueillant les stagiaires.

nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure (cocher la case et préciser la structure ou le service)	semaines à temps plein 4 semaines minimum	nom et signature du tuteur ou du responsable de l'établissement
	Services ou structures représentatifs de l'option « en structure » : ☐ établissements de santé, publics ou privés, dont les établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation : ☐ structures sociales ou médico-sociales : ☐ école élémentaire. ☐ Structure d'accompagnement du jeune en situation de handicap.	du : au : total en jour : total en semaines :	

Cette attestation est exigée pour le passage de la sous épreuve E13 : elle est à déposer avec le dossier **au plus tard le mercredi 18 mai 2022** dans le centre d'examen.

APPRECIATION DU TUTEUR OU DU RESPONSABLE (comportement, intégration, prise d'initiative, discrétion ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

Cadre réservé au contrôle de conformité

(rayer la mention inutile)

- Attestation conforme au règlement d'examen
- Attestation non conforme au règlement d'examen

A, le
Nom et signature du responsable de la formation
du candidat inscrit dans un centre

Annexe 1bis (candidat justifiant d'une expérience professionnelle)

document à dupliquer

Ministère de l'Éducation Nationale
Académie d'Aix-Marseille**Bac Pro Accompagnement Soins et Services
à la Personne option « en structure »**examen par épreuves ponctuelles
session 2022

Nom : épouse : Prénom : Date de naissance : n° d'inscription :

ATTESTATION D'EXPERIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)

Tableau à renseigner par les responsables des structures accueil.

nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure (cocher la case et préciser la structure ou le service)	Durée (jour, mois, année) Equivalent 4 semaines min.	nom et signature du tuteur ou du responsable de l'établissement
	Services ou structures représentatifs de l'option « en structure » : ☐ établissements de santé, publics ou privés, dont les établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation : ☐ structures sociales ou médico-sociales : ☐ école élémentaire. ☐ Structure d'accompagnement du jeune en situation de handicap.	du : au : total en jours : total en mois :	
	Services ou structures représentatifs de l'option « en structure » : ☐ établissements de santé, publics ou privés, dont les établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation : ☐ structures sociales ou médico-sociales : ☐ école élémentaire. ☐ Structure d'accompagnement du jeune en situation de handicap.	du : au : total en jours : total en mois :	

Cette attestation est exigée pour le passage de la sous épreuve E13 : elle est à déposer avec le dossier au plus tard le mercredi 18 mai 2022.

Cadre réservé au contrôle de conformité

(rayer la mention inutile)

- Attestation conforme au règlement d'examen
- Attestation non conforme au règlement d'examen

 A, le
 Nom et signature du responsable de la formation
 du candidat inscrit dans un centre

Annexe 2 (sous-épreuve E 13 : candidat effectuant des périodes de formation en milieu professionnel)Ministère de l'Education Nationale
Académie d'Aix-Marseille**Bac Pro Accompagnement Soins et Services
à la Personne** option « à domicile »examen par épreuves ponctuelles
session 2022

Nom : épouse : Prénom : Date de naissance : n° d'inscription :

ATTESTATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL correspondant à la sous épreuve E 13

Tableau à renseigner par les tuteurs ou les responsables des établissements accueillant les stagiaires.

nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure (cocher la case et préciser la structure ou le service)	semaines à temps plein 4 semaines minimum	nom et signature du tuteur ou du responsable de l'établissement
	Services ou structures représentatifs de l'option « à domicile » : ☐ service / structure / association d'aide à domicile : ☐ services de soins infirmiers à domicile.	du : au : total en jour : total en semaines :	

Cette attestation est exigée pour le passage de la sous épreuve E13 : elle est à déposer avec le dossier **au plus tard le mercredi 18 mai 2022** dans le centre d'examen.**APPRECIATION DU TUTEUR OU DU RESPONSABLE** (comportement, intégration, prise d'initiative, discrétion ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cadre réservé au contrôle de conformité

(rayer la mention inutile)

- Attestation conforme au règlement d'examen
- Attestation non conforme au règlement d'examen

A, le
Nom et signature du responsable de la formation
du candidat inscrit dans un centre

Annexe 2bis (candidat justifiant d'une expérience professionnelle)

document à dupliquer

Ministère de l'Education Nationale Académie d'Aix-Marseille	Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne option « à domicile »	examen par épreuves ponctuelles session 2022
--	--	---

Nom : épouse : Prénom : Date de naissance : n° d'inscription :

ATTESTATION D'EXPERIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)

Tableau à renseigner par les responsables des structures accueil.

nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure (cocher la case et préciser la structure ou le service)	Durée (jour, mois, année) Equivalent 4 semaines min.	nom et signature du tuteur ou du responsable de l'établissement
	Services ou structures représentatifs de l'option « à domicile » : ☐ service / structure / association d'aide à domicile : ☐ services de soins infirmiers à domicile.	du : au : total en jours : total en mois :	
	Services ou structures représentatifs de l'option « à domicile » : ☐ service / structure / association d'aide à domicile : ☐ services de soins infirmiers à domicile.	du : au : total en jours : total en mois :	

Cette attestation est exigée pour le passage de la sous épreuve E13 : elle est à déposer avec le dossier **au plus tard le mercredi 18 mai 2022.**

Cadre réservé au contrôle de conformité

(rayer la mention inutile)

- Attestation conforme au règlement d'examen
- Attestation non conforme au règlement d'examen

A, le
 Nom et signature du responsable de la formation
 du candidat inscrit dans un centre